

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française du sport boules**
représentée par son président, **Monsieur Philippe COQUET**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 779 825 744 00039

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 114 512 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 56 400 €, le solde restant s'élève à 58 112 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 34 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 148 512 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **344 500€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 12 455 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

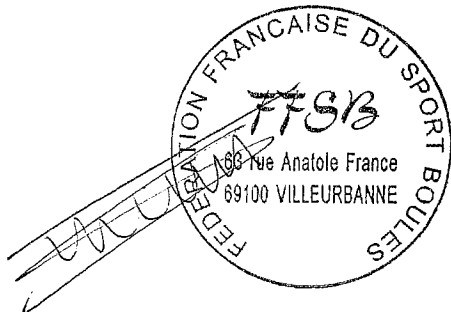
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

- 6 JUIN 2016

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT BOULES



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

Visé le 2 juin 2016 dans Choros
par la CBCOT.
EJ 2102195271.

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences	53700	56000	52091	56000		56000		56000
Nombre d'ATP	0	0	0	0		0		0
Nombre total de licences et d'ATP	53700	56000	52091	56000		56000		56000
Nombre et taux de licences féminines	6232 (11,61%)	6800 (12,14%)	6140 (11,79%)	6800 (12,32%)		6900 (12,32%)		7000 (12,5%)
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	1164 (2,17%)		1526 (2,93%)					
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	63	75	73	75		80		85
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	69,41	70,0 %	66,28	70,0 %		70,0 %		70,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	1	1	1	1		1		1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	88,89%	100%	88,89%	100%		100%		100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	75,86%	100%	92,31%	100%		100%		100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	3	0	2	0		0		0
Lettres de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	3 (60%)	%	3 (60%)	%		%		%
Objectifs partagés	N-2	N-1	N	N+1	N	N+1	N	N+1
Objectif	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible
Développement de la pratique Loisir tous publics	6831	7092	7200	7400	7500			
Accompagner dans leurs fonctions les nouveaux dirigeants (Clubs-Départements-Régions)	62	0	35/1	35/2	35/2			
Structuration de la pratique jeunes (U9 à U13)	163	160	150	150	150			
Réalisation du Parcours d'Excellence Sportive (PES)	3/1	1/3	2/2	2/1	1/1			
Développement de la pratique du Sport Boules comme vecteur de santé	890	12/146	10/120	12/150	15/200			
Accompagnement de l'emploi	3	2	0	0	0			
Nombre de lettres de missions signées sur CTS-Web	60%	60%	100	100	100			
Favoriser l'entrée dans des fonctions d'encadrement - Arbitres, délégués, Jeunes officiels Educateurs.	108	250	60	70	80			

P.C

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	150 100 €	80 000 €	67 500 €	82 600 €
Action 1				
Programmes d'échanges Internationaux	17 000 €	5 000 €	0 €	17 000 €
Action 2	17 000 €	5 000 €	0 €	17 000 €
Aides personnalisées (AP)	131 100 €	74 000 €	66 500 €	64 600 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	34 000 €	34 000 €	34 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	35 100 €	5 000 €	4 000 €	31 100 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	37 200 €	20 000 €	17 000 €	20 200 €
Action 4	24 800 €	15 000 €	11 500 €	13 300 €
Formations fédérales	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Formations fédérales	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Formations fédérales	10 500 €	7 000 €	4 500 €	6 000 €
Formations fédérales	10 500 €	7 000 €	4 500 €	6 000 €
Formations fédérales	10 500 €	7 000 €	4 500 €	6 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	104 000 €	29 500 €	21 500 €	82 500 €
Action 1	104 000 €	29 500 €	21 500 €	82 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	85 000 €	20 000 €	15 000 €	70 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	19 000 €	9 500 €	6 500 €	12 500 €
Accompagner dans leurs fonctions les nouveaux dirigeants (Clubs-Départements-Régions)	7 000 €	3 500 €	1 000 €	6 000 €
Action 1	7 000 €	3 500 €	1 000 €	6 000 €
Structuration fédérale	5 000 €	2 500 €	0 €	5 000 €
Action 4	5 000 €	2 500 €	0 €	5 000 €
Formations fédérales	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Formations fédérales	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Formations fédérales	10 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	10 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	10 000 €	7 000 €	5 000 €	5 000 €
Formations fédérales	33 500 €	27 000 €	25 512 €	7 988 €
Formations fédérales	14 000 €	9 000 €	8 000 €	6 000 €
Formations fédérales	14 000 €	9 000 €	8 000 €	6 000 €
Formations fédérales	19 500 €	18 000 €	17 512 €	1 988 €
Formations fédérales	14 500 €	13 000 €	12 512 €	1 988 €
Formations fédérales	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Formations fédérales	5 000 €	3 500 €	3 500 €	1 500 €
Formations fédérales	0 €	0 €	0 €	0 €
Formations fédérales	0 €	0 €	0 €	0 €
Formations fédérales	5 000 €	3 500 €	3 500 €	1 500 €
Formations fédérales	5 000 €	3 500 €	3 500 €	1 500 €
Formations fédérales	11 000 €	6 000 €	5 000 €	6 000 €
Formations fédérales	11 000 €	6 000 €	5 000 €	6 000 €
Formations fédérales	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Formations fédérales	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Formations fédérales	17 000 €	13 000 €	13 000 €	4 000 €
Formations fédérales	3 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
TOTAL	351 100 €	178 500 €	148 512 €	202 588 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

34 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

114 512 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10096	18136	00040485101	58	EUR

Domiciliation
CIC LYON LAFAYETTE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1009 6181 3600 0404 8510 158

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC LYON LAFAYETTE
28 COURS LAFAYETTE
69003 LYON
Tél : 08 20 01 01 02

Titulaire du compte (Account Owner)
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT
BOULES
63 RUE ANATOLE FRANCE
69100 VILLEURBANNE

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

✂